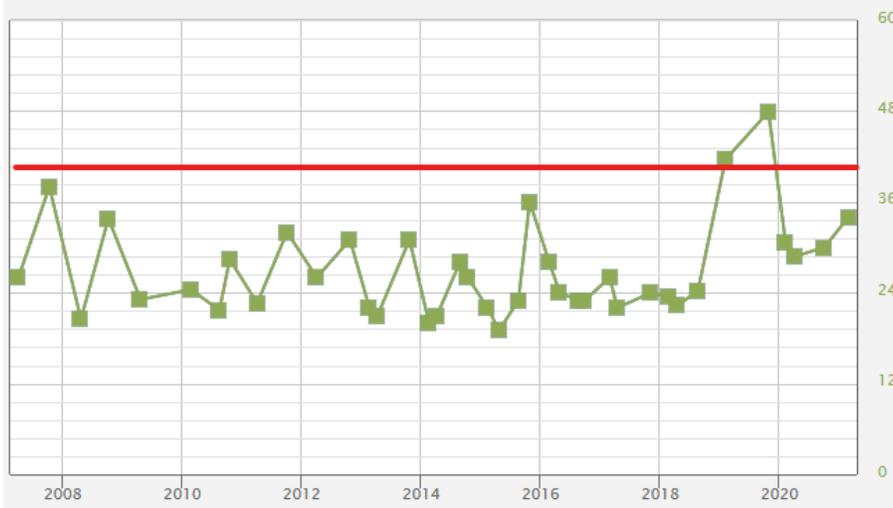


Nous sommes dans la situation d'un percentile 90 entre 40 et 50 mg/l, avec une tendance à la baisse à l'exception d'une valeur en 2019, unique mesure qui rentre dans la 7ème campagne de mesures. Dans ces conditions, il est demandé le déclassement de ces 5 communes.

Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Le qualitomètre de la source de Courtevaix présente une valeur de P90 légèrement supérieure à 40 mg/l (41,6 mg/l).

L'absence d'autres mesures sur la campagne de surveillance peut être considérée comme non-représentative de la qualité générale de la masse d'eau. L'analyse des chroniques de données montre un nombre très faible de dépassements de la valeur de 40 mg/l. Seuls deux pics intervenus autour de la 7ème campagne altère la tendance stabilisée au dessous



L'aquifère étant karstique, les pics de nitrates constatés dans les eaux superficielles se retrouvent rapidement dans cette MESO.

Le dépassement mesuré sur la campagne 2018-2019 peut être considéré comme non représentatif de la qualité générale de la masse d'eau.

Ces éléments justifient le non-classement du compartiment retenu pour la masse d'eau FRDG503.

La demande de non-classement de la masse d'eau souterraine FRDG503 – *Domaine formations sédimentaires des Côtes chalonaises, maconnaises et beaujolaise* est donc retenue.